

Séance du 9 JUILLET 2020 (18h00)

Espace Montgolfier - DAVEZIEUX

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	54
Votants	:	55
Convocation et affichage	:	04/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Carlos ALEGRE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Cécilia FARRE, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Dominique MAZINGARBE, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.
Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND).

CC-2020-177 - RESSOURCES - COMMANDE PUBLIQUE - VALIDATION DES MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Consécutivement à l'élection du Président d'Annonay Rhône Agglo, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public qui sera compétente pour tous les services publics qu'Annonay Rhône Agglo confie à des tiers par contrat de concession de services ou de délégation de service public.

Cette élection s'effectuera en deux temps :

- dans le cadre de la présente délibération, sont fixées les conditions de dépôt des listes de candidats ;
- lors d'une autre délibération, les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de cette commission seront élus selon les modalités rappelées ci-dessous.

Les modalités de dépôts des listes de candidats sont fixées comme suit :

- les listes de candidats sont déposées auprès du secrétariat de séance lors de la séance consacrée à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public ;

- les listes peuvent être complètes, c'est à dire composées de dix noms, ou comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Les modalités du scrutin sont les suivantes :

- L'élection se fait selon un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.
- En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages.
- En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-5, L.2121-21, D.1411-3, D.1411-4, et D.1411-5,

VU l'article L.1121-1 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°CC-2020-150 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTE les modalités de dépôt des listes de candidats en vue d'une nouvelle élection de la Commission de délégation de service public comme suit :

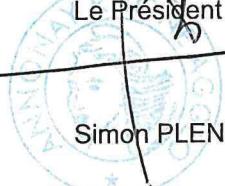
- les listes de candidats sont déposées auprès du secrétariat de séance lors de la séance consacrée à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public ;
- les listes peuvent être complètes, c'est à dire composées de dix noms, ou comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à cet effet.

Fait à Davézieux le : 15/07/20
Affiché le : 17/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 17/07/20

REÇU À LA
Sous-préfecture
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE
17 JUIL. 2020

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président



Simon PLENET